

## Résumé

# Plan de développement de la zone agricole



Solange Thibodeau

Solange Thibodeau,  
Conseillère agroalimentaire,  
Coordonnatrice au développement  
de la zone agricole  
CLD de l'Érable  
819 362-2333, poste 259  
sthibodeau@cld-erable.qc.ca

## Le diagnostic : quelques constats

- La zone agricole, c'est bien sûr de l'agriculture, mais c'est aussi le tourisme, la villégiature, la forêt, le patrimoine, etc.
- La consolidation du tissu agricole rend les fermes plus productives, mais celles-ci ont un impact sur la démographie et sur l'occupation du territoire;
- L'agriculture à temps partiel est aussi un phénomène important (25 % des exploitants consacrent moins de 20 h par semaine à la ferme);
- Au Québec, il existe un intérêt renouvelé pour l'alimentation et la santé;
- La production laitière est un des piliers majeurs de l'économie agricole;
- Plusieurs propriétés sont inutilisées par l'agriculture et la foresterie;

### D'autres observations locales

- La population de la MRC est vieillissante et en décroissance, ce qui implique notamment une problématique de main-d'œuvre;
- La zone agricole de la MRC possède une géographie différenciée, ce qui entraîne une diversité dans l'agriculture et dans l'occupation du territoire;
- Les 675 entreprises agricoles de la MRC constituent de véritables PME génératrices d'emplois et de retombées économiques;
- La canneberge génère déjà plus de 25 % des revenus issus des productions végétales, ce qui classe la MRC au 2<sup>e</sup> rang dans le Centre-du-Québec;
- Le développement de la canneberge est le résultat d'un esprit entrepreneurial créatif dans la MRC de L'Érable;
- L'acériculture dans l'Érable, c'est omniprésent et c'est surtout culturel (2<sup>e</sup> au Québec pour le nombre d'entailles au km<sup>2</sup>);
- Il y a présence de grandes entreprises agroalimentaires qui génèrent beaucoup d'emplois et leur localisation est située près des fournisseurs et des grands marchés;
- La relève agricole, un phénomène inquiétant, car plus de 46 % des fermes de la région sont sans relève agricole désignée et l'âge moyen des agriculteurs dans cette situation est de plus de 60 ans.<sup>1</sup>



## C'est quoi un PDZA?

- Un **diagnostic** de la zone agricole en faisant ressortir ses forces, ses faiblesses, les possibilités de développement et les défis;
- L'établissement d'une **vision stratégique** du développement de la zone agricole;
- La proposition d'un **plan d'action** à deux volets interdépendants, soit *l'aménagement* de la zone agricole et son *développement*.

## Pourquoi Agir?

- La zone agricole de la MRC de L'Érable, c'est 96 % de la superficie du territoire de la MRC;
- La MRC a perdu tout près de 2000 personnes au cours des vingt dernières années dont 400 nouvelles personnes entre 2007 et 2008;
- Le nombre de fermes ne cesse de diminuer (perte de 78 fermes en dix ans dont 73 au cours des cinq dernières années). Il est difficile de trouver de la relève.
- Les élus sont préoccupés. Ils veulent stabiliser la décroissance de la population;
- La zone agricole soutient une activité dynamique et diversifiée qui, avec le secteur manufacturier, joue le rôle de pilier de l'économie locale.
- L'ouverture permise par la LPTAAQ<sup>ii</sup> (article 59) offre une possibilité très intéressante pour la MRC.

## Pourquoi un PDZA?

- Faire de la zone agricole un enjeu majeur du développement socio-économique de la MRC.
- Déployer une vision intégrée du développement de la zone agricole et de ses potentiels.
- Établir un nouveau modèle d'occupation du territoire qui contribuera au repeuplement de la MRC tout en créant des retombées économiques.
- Mobiliser les leaders municipaux et agricoles derrière un « projet de société ».



## Un plan → une vision

- La MRC et le CLD veulent optimiser le développement et l'occupation du territoire, de même que la consolidation de ses communautés, en misant sur l'importance et la diversité des potentiels du secteur agroalimentaire.
- Le nouveau modèle d'occupation du territoire de la zone agricole est lié à des activités productives réalisées à diverses échelles, avec des entrepreneurs à temps plein ou à temps partiel. Le modèle recherche la mise en valeur de l'ensemble des potentiels de la zone agricole dans une perspective de cohabitation et de développement durable des communautés.
- La vision stratégique repose donc sur l'agroalimentaire, la forêt, les paysages, l'agrotourisme, le leadership, la mobilisation, l'innovation, le relève pour consolider les communautés rurales.

## Deux niveaux d'actions pour un résultat plus structurant

Le plan d'action issu du PDZA s'articule autour d'une stratégie d'aménagement et de développement. La MRC (aménagement) et le CLD (développement) sont au centre de la stratégie.

### Aménagement de la zone agricole (MRC)

**Permettre la construction d'une résidence si elle est associée à un projet agricole à temps partiel.**

- Par la présentation d'une demande à portée collective (art.59 LPTAAQ)

**La superficie et le type de projet sont distincts en fonction du type d'affectation du territoire du secteur agricole dynamique, agricole viable, agrotouristique et forestier.**

Appuyé par :

- Règlement sur les usages conditionnels qui inclut notamment l'obligation de présenter un plan d'affaires pour pouvoir bénéficier du droit
- Charte d'occupation et de cohabitation en zone agricole



## Développement de la zone agricole (CLD)

### Mise en place et suivi du chantier PDZA

PERIODE PRE-DEPOT  
DE LA DEMANDE ART  
59 LPTAAQ

Développer un service d'aide à l'entrepreneuriat agroalimentaire pour accompagner les promoteurs à temps plein et à temps partiel qui désirent développer ou implanter une nouvelle entreprise.

- Création d'un poste de conseiller agroalimentaire au CLD
- Création d'une tribune permanente
- Création d'un Centre de l'entrepreneuriat agroalimentaire

## Développement de la zone agricole (CLD)

### Mise en place et suivi du chantier PDZA

Mandat du conseiller ou du comité *stratégique*

PERIODE DE LA PRESENTATION ET ATTENTE  
DE L'ACCEPTATION DE LA DEMANDE ART 59 LPTAAQ

Raffiner le portrait des entreprises agroalimentaire de la MRC, identifier les possibilités d'affaires, de partenariat d'entreprises et de développement de produits.

Consolider et développer des circuits courts de commercialisation qui auront un rôle central dans la stratégie de développement.

Déployer un réseau agrotouristique en partenariat avec les différents intervenants du milieu.

Créer des liens d'affaires dans un contexte de développement de chaînes de valeur mobilisantes pour le milieu.

Mettre en marché des petites productions en créant des liens avec les abattoirs de proximité tout en développant des circuits courts de commercialisation.

Se doter d'un plan d'intervention en matière de main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Mettre sur pied un incubateur de production (petite) en partenariat avec des entreprises existantes.



## Développement de la zone agricole (CLD)

### Mise en place et suivi du chantier PDZA

#### Mandat du conseiller et du comité *stratégique*

PÉRIODE POSTACCEPTATION  
DE LA DEMANDE ART 59 LPTAAQ

**Travailler à l'établissement de nouvelles familles par l'entremise de projets agroalimentaires.**

**Consolider, augmenter et diversifier les productions animales et végétales en fonction de :**

- la maximisation des infrastructures et des équipements disponibles
- la nature du milieu accessible
- le développement des chaînes de valeur et des créneaux porteurs

**Suivre l'évolution du PDZA, mobiliser et concerter les acteurs agroalimentaires.**

**Dresser un programme de communication pour mettre en marché notre vision, notre zone agricole et nos services.**

**Réaliser une campagne de recrutement de nouveaux entrepreneurs et de candidats à la relève dans les collèges et les institutions d'enseignement.**

Lors de la préparation et de la rédaction du plan de développement de la zone agricole (PDZA) un comité de pilotage a été mis sur pied afin de s'entourer d'une équipe multidisciplinaire élargie dont voici les participants.

Yvon Gingras, maire  
Gilles St-Pierre, maire  
Pierre Bouffard, UPA  
Martin Leblanc, UPA

Maurice Vigneault, Table agro  
Antonio Vigneault, Table agro  
Pierre Gaudreault, Table agro  
Jocelyn Monty, agrotouristique

Rick Lavergne, MRC/CLD  
Isabelle Fillion, CLD  
Carl Plante, MRC  
Sonia Dumoulin, MAPAQ  
Martial Duc, agroalimentaire

La firme AGRINOVA et Daniel Arbour et associés a reçu le mandat de recherche, de préparation et de rédaction du PDZA.

<sup>i</sup> MAPAQ, Profil relève agricole, 2007.

<sup>ii</sup> Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec



**SYNTHÈSE DES CRITÈRES APPLICABLES EN VUE D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE EN LIEN AVEC UN PROJET D'AGRICULTURE À TEMPS PARTIEL**

Affectations visées par le PDZA et la PPAZA	Superficie minimale de la propriété (en hectares) exigée pour un projet de construction d'une habitation				Superficie minimale de l'érablière dans la propriété (en hectares) exigée pour un projet de construction d'une habitation (sur une base de 225 entailles /ha)		Emplois à temps plein créés au minimum
	Projet légumier ou fruitier (cultures végétales)	Projet d'élevage (cultures animales)	Projet forestier	Projet forestier avec volet accessoire agricole, agrotouristique, commercial ou transformation	Projet acéricole (5 000 entailles min.)	Projet acéricole (2 500 entailles min.) avec volet accessoire agrotouristique, commercial ou transformation	
<b>Agricole intensive dynamique</b>	40	40	n/a	n/a	n/a	n/a	1
<b>Agricole extensive plaine sablo-tourbeuse</b>	10	20	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
<b>Agricole extensive appalachienne</b>	10	20	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
<b>Agricole viable</b>	5	10	30	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)
<b>Agrotouristique</b>	5	10	n/a	30	22	11	0,5
<b>Forestière</b>	30	30	60	30	22	11	0,2 (forestier) à 0,5 (agricole ou acéricole)

# Les grandes aires d'affectation de la MRC de L'Érable

